

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 13 décembre 1844.

ACQUITTEMENT DE L'ATELIER.

Le journal *l'Atelier* vient d'être acquitté; le jury de Paris n'a pas voulu s'associer aux craintes du ministère public, il n'a pas voulu frapper par une condamnation l'émission libre des vœux et des besoins des classes ouvrières. Des faits du procès, des circonstances qui l'ont accompagné, on peut conclure que le jury accepte comme possible une transaction entre les intérêts des maîtres et des ouvriers; on peut aussi tirer cette conséquence qu'il considère qu'il y a lieu de songer prochainement à faire droit aux réclamations des classes laborieuses.

Le gouvernement tiendra-t-il compte de cet avertissement? verra-t-il enfin qu'en suivant les voies dans lesquelles il est entré, nous aboutirons nécessairement à des catastrophes? Il y a des moments où les questions sociales peuvent s'élever; mais il y en a d'autres où cela n'est plus possible. Alors on se trouve aux prises chaque jour avec de nouvelles difficultés; les obstacles grandissent outre mesure, et ce qu'on aurait pu concilier devient inconciliable.

Les rédacteurs de *l'Atelier* n'ont pas d'autre pensée que d'améliorer le sort des travailleurs à l'aide de transactions. Ils ne se présentent pas avec un système social complet, absolu: ils ne demandent pas que tout soit bouleversé, renversé. Ce qu'ils veulent, c'est que les salaires soient plus équitables, que l'ouvrier entre dans l'atelier comme associé, qu'il reçoive en échange de son labeur un prix de journée en rapport avec les profits qu'il procure, qu'il y ait entre le fabricant qui fournit les matières premières et celui qui les rend aptes à entrer dans le grand marché commercial un pacte fondé sur la justice et non sur l'arbitraire. Ce que *l'Atelier* veut pour les classes ouvrières nous paraît fondé, et a paru tel aussi au jury, puisqu'il a prononcé un verdict d'acquiescement.

Jusqu'à présent, entre le maître et l'ouvrier il n'y a pas de rapports basés sur les bénéfices ou les pertes, sur la valeur produite, sur la valeur fournie. Le maître dit à son compagnon: Le prix de la journée est porté à tant; c'est à prendre ou à laisser. Voulez-vous mes offres? Il faut que l'ouvrier les accepte ou se croise les bras. Il ne peut pas discuter sa capacité, établir qu'il pourra apporter un bénéfice triple du prix de la journée qu'on lui propose; le maître n'entendrait pas raison sur ce point et le congédierait. Le maître veut le plus de travail possible, et surtout à bon marché, pour pouvoir vendre ses produits au taux le plus profitable et arriver ainsi à une fortune rapide.

Une pareille situation entre les maîtres et les ouvriers produit la discorde souvent, la tromperie et la fraude plus souvent encore. S'il n'est pas payé le moins qu'il peut les journées, l'ouvrier, de son côté, s'arrange pour travailler à son aise et produire le moins possible; il fournit son travail avec répugnance, et quand il voit l'occasion de faire quelque tour à son maître, il le fait. Il y a donc antagonisme

forcé entre eux; les exceptions qu'on pourrait citer n'empêchent pas la règle générale de subsister. Cela est si vrai que beaucoup de fabricants font travailler à façons, c'est-à-dire paient les choses produites sans tenir compte du temps.

Le travailleur se trouve ainsi intéressé à être actif; mais ici autre abus: il travaille souvent outre mesure et ne met pas à son travail tout le soin nécessaire pour sa confection. Il en résulte d'une part que les produits sont de mauvaise qualité, et que le fabricant et le consommateur en souffrent; d'autre part, que le travailleur, pour augmenter ses bénéfices, travaille seize à dix-huit heures par jour et altère sa santé.

Quand on voit de pareils résultats, on doit donc chercher un autre ordre de rapports industriels. On doit s'efforcer, comme le font les rédacteurs de *l'Atelier*, d'amener un nouveau principe d'union entre le fabricant et l'ouvrier, et ce principe, l'association seule peut le fournir, car elle le contient. C'est l'opinion que nous avons constamment défendue dans notre cité laborieuse; toujours nous avons tourné nos regards vers des combinaisons sociétaires, et ces combinaisons finiront tôt ou tard par se produire et nous donner raison sur les hommes qui préconisent la libre concurrence et qui veulent qu'on la respecte comme une arche sainte.

Nous pensons, comme les fondateurs de *l'Atelier*, que, dans les associations que nous souhaitons, il y aurait profit pour les maîtres et pour les ouvriers; car nous croyons que le travailleur associé produira toujours plus et mieux que le salarié pur et simple. Au premier abord, on s'étonne d'une pareille transformation, on ne comprend pas qu'on puisse modifier des usages aussi anciens que ceux qui régissent le travail; mais, à ce compte, tout progrès serait impossible dans notre société; nous ne pourrions toucher qu'aux choses superficielles et jamais aux choses essentielles; nous pourrions étendre nos droits politiques, et nous ne pourrions pas assurer une meilleure existence à nos concitoyens. Alors à quoi bon des réformes si minimes? Assurément il serait absurde de tant s'agiter pour des améliorations, si elles ne devaient pas toucher aux réalités de la vie sociale, si elles ne pouvaient pas raffermir entre les hommes les liens de la solidarité.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'association n'est qu'un moyen de répartir avec équité les bénéfices entre les gens réunis pour travailler dans un but commun; elle supprime ce que chacun apporte de forces, d'intelligence, pour arriver aux fins qu'elle se propose; puis, quand ces fins sont obtenues, elle fait la part de chacun, selon que chacun a apporté ou produit. Son principe d'application trouve sa plus grande force dans l'équité. Ici, ce n'est plus un lucre qu'on poursuit pour son propre compte à ses risques et périls, c'est un lucre qu'on recherche en commun avec des conditions déterminées à l'avance. Chaque associé a intérêt à augmenter les bénéfices et n'a rien à redouter de son coassocié. De là

de bonnes relations entre tous les associés; les distinctions de maîtres et d'ouvriers disparaissent, les fonctions seules distinguent les associés.

Nous sommes arrivés à détruire les distinctions qui existaient autrefois entre les nobles et les roturiers; nous devons tendre à détruire celles qui existent entre les maîtres et les ouvriers, et à n'avoir partout en vue que des agences industrielles ayant des travailleurs de diverses sortes selon les besoins de l'industrie à laquelle ils sont attachés.

Déjà des essais de cette nature ont été faits, déjà des sociétés se sont constituées pour l'exploitation de quelques industries, et les résultats n'ont pas été vains; mais pour qu'ils pussent avoir quelque importance, il faudrait que les pouvoirs organisés favorisassent les associations industrielles: cela vaudrait mieux que de livrer toutes nos entreprises à des loups-cerviers, que de créer des sociétés de capitalistes qui tendent à s'enrichir outre mesure en pressurant les travailleurs qu'elles occupent et en exploitant le public qu'elles desservent.

Pour nous résumer, le procès de *l'Atelier* n'est pas un fait sans gravité: c'est un symptôme de notre état social qui a besoin d'être pris en considération; il indique qu'une ère nouvelle se prépare dans notre pays, que nous sommes à la veille d'une grande modification industrielle. Il faut que les choses soient déjà bien avancées pour que le jury en comprenne l'urgence, et donne, en quelque sorte, son concours à ceux qui réclament des garanties pour les travailleurs.

Nous avons déjà dit hier que le pouvoir n'avait rien négligé pour obtenir du jury parisien la condamnation de *l'Atelier*; les influences extérieures avaient frayé la voie au ministère public, de nombreuses récusations avaient été habilement exercées par lui, et il se croyait à peu près sûr du succès. Aussi s'est-il largement donné carrière. Non content de dénoncer comme coupables les articles incriminés par l'acte d'accusation, non content d'y chercher des délits et presque des crimes, il s'est mis, en homme qui avait laborieusement compulsé toute la collection du journal, à citer plusieurs articles publiés depuis long-temps déjà, et contre lesquels aucune poursuite n'avait été dirigée; il s'est efforcé d'en faire ressortir des intentions de renversement et de désordre, une critique passionnée et absolue de tout notre état social. Cette tactique n'était pas maladroite, car le ministère public parlait devant des hommes très-enclins à s'effrayer aussitôt qu'ils entendent parler de la moindre réforme qui pourrait diminuer leur bien-être ou les déranger dans leur égoïsme; mais y avait-il la moindre loyauté à procéder ainsi? N'était-ce pas ressusciter contre *l'Atelier* ces procès de tendance contre lesquels nos comédiens des quinze ans ont tant crié au temps de la Restauration?

Il n'y avait assurément ni impartialité ni convenance à procéder ainsi, et le jury n'a pas été inaccessible au sentiment de réprobation qui s'était manifesté dans tout l'auditoire en présence des étranges accusations du ministère public. Il a acquitté *l'Atelier*. Nous l'en remercions au nom de la classe ouvrière, et nous croyons, d'ailleurs, qu'en se plaçant au point de vue de leur intérêt person-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 DÉCEMBRE.

LA CHINE.

Aujourd'hui que l'attention publique se porte sur la Chine, où s'accomplissent depuis plusieurs années des événements d'une haute importance, on ne lira pas sans un grand intérêt la description suivante de la rivière de Canton :

L'aspect du Tigris, ou rivière de Canton, est sans contredit l'un des plus beaux spectacles qu'offre au voyageur le séjour de la Chine. La partie de la mer voisine de l'embouchure du fleuve est parsemée d'îles délicieuses dont on a la vue en allant de Hong-Kong à Macao. En remontant de Macao à Canton, on découvre quelques unes de ces îles, qui sont fort montagneuses et présentent des blocs de rochers énormes et un sol jaunâtre recouvert de la végétation la plus riche et la plus variée. Plus loin, on aperçoit sur le rivage plat de riantes baies, de jolies huttes et des maisons entourées d'arbres et de buissons. En voguant au milieu de ce petit archipel, en voyant l'isolement des demeures qu'il contient, on croit trouver d'innocents et heureux habitants qui, loin du tourbillon d'un monde vicieux et des passions hantaines, ne songent qu'à pourvoir à leurs besoins, dont la nature s'est montrée prévoyante: le riz croît en abondance autour de leurs habitations, et la mer y est prodigue de poissons qu'on pêche avec la plus grande facilité. Mais ces rêves de calme et de bonheur ne tardent pas à s'évanouir, et vous apprenez bientôt que ces paisibles villages ne sont que des repaires de pirates dont les violences et la froide cruauté rendent fort redoutable le passage entre Hong-Kong, Canton et Macao. Il n'est pas rare de les voir attaquer des bâtiments dont la cargaison est reconnue précieuse pour s'emparer du butin; l'équipage et les passagers sont ordinairement massacrés, et le navire détruit et brûlé, après avoir été complètement pillé. Un médecin anglais a été victime, il y a peu de temps, d'un de ces tristes exemples de barbarie; il avait pris la route de Hong-Kong à Macao pour rejoindre en Angleterre sa femme et ses enfants dont il était séparé depuis plusieurs années, et il fut mis à mort auprès d'une de ces îles pendant la traversée.

Avec un temps et une marée favorables, quelques heures de navigation suffisent pour arriver en vue du célèbre Bocca-Tigris, ou embouchure de la rivière de Canton. Les forts, détruits pendant la guerre, ont été reconstruits sur une plus vaste échelle, et nul doute que, s'ils étaient garnis de troupes européennes, aucune flotte au monde ne pourrait essayer de franchir ce passage sans être anéanti.

Je crois cependant que les Chinois, malgré la leçon qu'on vient de leur donner et qui les rendra plus difficiles à conquérir, n'opposeraient encore, à l'aide même de leurs forts, qu'une résistance bien faible contre la tactique des troupes de terre et de mer des nations européennes.

Une fois au Bogue, la rivière s'élargit au point qu'on la prendrait pour une mer intérieure, et le paysage qui se déroule sous les yeux du navigateur est d'une imposante beauté. Les plaines cultivées sur le rivage contrastent agréablement avec les montagnes escarpées dont les forts sont voisins, et les montagnes éloignées, quoiqu'elles soient escarpées comme les précédentes, forment un fond de tableaux majestueux et d'un admirable effet derrière l'immense plaine qu'elles semblent entourer.

Quelques milles plus haut, sur la rivière, nous découvrimus Wampoa; la célèbre pagode de Wampoa, plusieurs autres moins considérables, de nombreuses tours, des kiosques, des temples, tout annonce au voyageur l'approche de la fameuse Canton, l'une des villes les plus riches et les plus importantes du céleste empire.

Le noble fleuve se divise en cet endroit, et forme par ses ramifications des groupes d'îles dans l'une desquelles est bâtie la petite ville, ou plutôt le village de Wampoa; mais bientôt les ruisseaux vagabonds rejoignent la mère rivière et coulent avec elle au Bogue, puis dans la mer.

Les îles et les plaines du rivage produisent une grande quantité de riz. Des digues contiennent la marée dans les bornes voulues, et laissent la faculté d'arroser les terres lorsqu'on le juge convenable. Ces digues, outre l'obstacle qu'elles apportent à l'inondation, ont encore l'avantage de produire une abondante récolte de plantain; lorsque le sol est trop élevé pour être irrigué par la marée, on fait monter l'eau par le moyen d'une simple roue hydraulique, et peu de temps suffit pour en élever une masse surprenante.

La canne à sucre vient abondamment dans les environs de Wampoa: Les Chinois la recherchent beaucoup dans son état naturel; leur manière de la préparer diffère de la nôtre: on la convertit en sucre candi et en sucre brun. Cette dernière espèce, quoique fort belle, n'est pas appréciée par les étrangers; ils lui préfèrent le sucre candi réduit en poudre, pilé, d'une extrême finesse et d'une grande blancheur. Nulle part dans le pays je n'ai vu de pains de sucre semblables aux nôtres, et je crois qu'on n'en fabrique pas.

La plaine, dans les environs de la rivière, contient une immense variété d'arbres fruitiers, dont les principaux sont: le mongo, le guara, le leechou, le longon, l'oranger et les pumelows. On y voit en outre des cyprès, des tuyas, des bananiers, plusieurs espèces de figuiers, et une sorte de pin que les Chinois nomment *pin aquatique*; il croît toujours sur le bord des rivières ou des canaux. Le bambou et une espèce de saule assez semblable au nôtre y sont communs; le nom chinois de ce saule signifie *saule qui soupire*, et coïncide singulièrement avec le nom de *pleureur* que nous lui avons donné. En rapprochant ces dénominations des traditions juives, nous voyons que, dès les siècles les plus reculés, cet arbre a été l'emblème de la douleur. C'est à l'ombre des saules que les Israélites captifs à Babylone allaient chanter et gémir; c'est aux branches des saules de la rive qu'ils suspendaient leur harpe. A toutes les époques aussi nous voyons le cyprès et le pin ombrager de leur sombre verdure les cimetières et les lieux consacrés à la tristesse.

Les environs de la ville, sur les bords de la rivière surtout, sont couverts d'une abondante quantité de lotus, cultivé non seulement comme plante d'agrément, mais comme objet d'utilité pour l'usage qu'on fait de sa racine, dont les Chinois sont très-friands, et qu'on envoie en masse sur les marchés. En été et en automne, moments où la plante est en fleur, ces champs de lotus sont gais et brillants de fraîches couleurs; mais dans les autres saisons, lorsque les fleurs et les feuilles sont tombées, on ne voit plus que l'eau stagnante qui les entoure, et qui donne aux maisons du voisinage une apparence malpropre et insalubre.

On ne saurait se faire une idée de la beauté du coup d'œil que produisent les innombrables bateaux amarrés le long du rivage, près de la factorerie étrangère. Des centaines de mille embarcations de toutes formes, de toutes grandeurs, de toutes espèces, depuis le splendide *bateau-fleur*, comme on le nomme dans le pays, jusqu'à la misérable barque du barbier, y sont rassemblées, et composent une grande ville flottante, peuplée d'une multitude de créatures humaines. Parmi tous ces bateaux, vous en pouvez apercevoir un, le plus petit peut-être que vous ayez jamais vu, fait de quelques mauvaises planches creusées et mal jointes; il voguait hardiment sur le fleuve: c'est le bateau du barbier qui court remplir ses fonctions journalières, raser les têtes et chatouiller les oreilles et les yeux des Chinois. Ces fonctions deviennent de jour en jour plus multipliées, car elles ont un effet funeste sur les yeux et sur les oreilles de ses compatriotes qui ont alors besoin de ses remèdes. Il conduit sa barque avec une aisance et une dextérité remarquables, et, au moyen de ses rames, s'avance sûrement au milieu de bateaux bien plus grands et plus forts que le sien. Quelques uns de ces bateaux, de diverses formes, tels que ceux de Macao et de Hong-Kong, sont couverts, partagés en trois compartiments et tenus avec une merveilleuse propreté; ils sont loués par les naturels ou les étrangers pour se rendre aux grandes jonques amarrées plus loin dans la rivière, ou pour de courtes excursions dans l'île de Honan, aux jardins de *Fa-te*, et autres lieux semblables. Le centre forme une jolie petite chambre avec des fenêtres sur les côtés, des peintures et des fleurs; l'avant est occupé par les rameurs, et l'arrière sert de cuisine à la famille propriétaire du bateau.

Les bateaux des négociants de Hong Kong et les grands *bateaux-fleurs* sont extrêmement élégants, disposés en compartiments comme les autres, mais construits avec beaucoup plus de luxe et de dépense. C'est une maison en bois, élevée sur le plancher du bateau; l'entrée est du côté de l'avant, qui est laissé aux bateliers. Cette entrée forme la façade; elle est sculptée magnifiquement et n'est que le prélude de ce que l'on voit à l'intérieur. De nombreuses lanternes sont suspendues au plafond de ces somptueuses cabines, dont les parois sont ornées de fleurs, de glaces, de peintures, de morceaux de poésie, et présentent aux regards les bizarreries du goût de ce peuple singulier. Outre ces élégants bateaux, on trouve encore les bateaux de passage pour Hong-Kong, Macao et différentes parties du pays; les chap-bouts, ou bateaux dont se servent ordinairement les négociants pour transporter leurs marchandises à Wampoa; les bar-

nel, les hommes qui se sont montrés indulgents ont été plus habiles que s'ils eussent usé de sévérité.

Les ouvriers, on le sait, sont aujourd'hui privés de toute participation aux affaires publiques. On ne leur reconnaît en quelque sorte d'autre droit que celui de prendre leur part des charges du pays, c'est-à-dire de payer l'impôt du sang, qui pèse sur eux plus que tout autre impôt, et d'acquiescer en outre ces contributions de toute nature qui frappent sans ménagement et sans pitié les objets de première nécessité. Malgré la dure condition qui leur est faite dans notre état social, les ouvriers semblent avoir renoncé à l'emploi de tout moyen violent pour conquérir les avantages et les garanties qui leur ont jusqu'à présent été refusés. Ils ont, comme a dit l'Atelier, déposé le fusil pour prendre la plume. Qu'est-ce que cela a donc d'alarmant pour la société? Si les ouvriers peuvent réussir à établir que leur situation est fâcheuse, et qu'on pourrait l'améliorer sans toucher à aucun des grands principes sur lesquels la société repose et qui ne pourraient être sacrifiés sans péril, qui donc a le droit, aux yeux de la raison, aux yeux de l'humanité, de s'opposer à ce que cette démonstration soit faite? Si cette démonstration ne doit pas être faite, quel inconvénient y a-t-il à ce qu'elle soit tentée? Vaut-il mieux, dans tous les cas, briser dans la main des ouvriers la plume qui y a remplacé le fusil, et les pousser ainsi à reprendre cette dernière arme, contre laquelle aucune force organisée ne prévaudrait si tous ceux qui souffrent et qui ont le droit de se plaindre s'armaient en même temps?

Ce sont là des questions très-graves et qui ne paraissent pas avoir touché le ministère public, mais qui très-certainement seront prises en considération par tous ceux qui ne veulent pas que les classes ouvrières soient poussées au désespoir. C'est cette considération qui nous a frappés depuis que nous avons vu les ouvriers de Lyon s'insurger et écrire sur leur bannière : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* triste ultimatum que la politique d'un gouvernement égoïste peut voir avec déplaisir, mais auquel une saine et humaine philosophie n'a rien à reprendre. Le désespoir qui avait poussé les ouvriers de Lyon à la révolte s'est calmé; leurs frères de Paris, qui les avaient imités à diverses reprises, ont aussi renoncé à présenter leurs plaintes les armes à la main. Confiant dans la justice de leur cause, c'est à la publicité, c'est à la discussion qu'ils ont fait appel, et ils ne revendiquent pas d'autre droit que celui de pouvoir, comme tous les autres citoyens, se servir de la presse pour exposer leurs griefs et arriver à convaincre les hommes du pouvoir qu'une situation meilleure leur est due et qu'on ne saurait sans injustice la leur refuser.

Eh bien! la main sur la conscience, dites si les ouvriers n'ont pas pris la meilleure voie; dites si leur attitude d'aujourd'hui n'est pas plus rassurante cent fois que celle qu'ils avaient prise il y a quelques années; dites si elle ne vaut pas mieux qu'ils fassent des journaux que des cartouches! C'est parce que nous le pensons que nous applaudissons à l'acquiescement de l'Atelier, et que nous l'encourageons dans la voie pacifique où il est entré et où il défend avec intelligence et modération les intérêts de la classe ouvrière.

La question de la réduction de la rente vient d'être reprise à l'occasion de l'adjudication de l'emprunt. Tous les hommes qui s'intéressent à la prospérité des finances du pays n'ont pu s'empêcher de faire remarquer que si la réduction de la rente avait été opérée dans ces dernières années, l'emprunt en rentes 3 0/0, qui vient d'être adjugé à 84 fr. 75 c., l'eût été à des conditions beaucoup plus avantageuses pour le trésor public. Ce point est très-facile à démontrer.

Le fond public 3 0/0 est en ce moment, en France, à 85 fr., tandis qu'en Angleterre, le même fonds dépasse le pair. D'où peut provenir cette différence? Est-ce que le numéraire est plus abondant en Angleterre qu'en France, et y a-t-il par suite moins de valeur? Nullement. Est-ce que le crédit public en Angleterre est plus solidement assis qu'en France? Pas davantage. La dette anglaise est au contraire beaucoup plus considérable que la nôtre, et, sous ce rapport, notre gouvernement doit inspirer une bien plus grande confiance que le gouvernement anglais aux capitalistes et aux capitaux. Mais alors d'où vient que notre 3 0/0, qui se trouve dans des conditions plus favorables que le 3 0/0 anglais, est encore si loin du cours auquel celui-ci est parvenu? Cela vient uniquement de ce que le gouvernement, en s'obstinant à ne pas donner de solution à la question de la réduction de la rente 5 0/0, empêche ce fonds de s'élever et retient ainsi l'essor de tous les autres fonds offerts avec lui à la spéculation.

Si la réduction en eût été opérée il y a un ou deux ans en 4 1/2,

ques des mandarins, qui, avec leurs nombreuses rames, font un effet si extraordinaire dans leurs trajets sur la rivière, — j'ai vu de ces bateaux garnis de quarante rames de chaque côté; — puis les massives jonques destinées aux courses lointaines. Toutes ces espèces de bâtiments, quoique déjà très-variées, se modifient encore suivant la destination particulière qui leur est assignée.

Mais rien n'est animé et réjouissant à la vue comme le mouvement de tous ces bâtiments les jours de fête; tous ont des lanternes et sont illuminés pour faire le soir leurs évolutions devant la factorerie. L'expression sauvage et plaintive de la musique chinoise, l'épouvantable bruit du gong, l'air épais et brûlant, l'aspect de ces hommes à figure étrange, à capricieuse imagination, produisent une impression impossible à oublier, et laissent dans l'esprit du voyageur un mélange de plaisir, d'admiration et de pitié dont il ne saurait se rendre compte.

La plus grande régularité règne dans ces villes flottantes; les grands bâtiments, rangés en lignes, forment des allées à travers lesquelles circulent les petits bateaux comme font les voitures dans nos rues. Les familles qui y passent leur vie paraissent avoir un goût décidé pour les fleurs; elles en cultivent dans des vases, ou sur la partie élevée à l'arrière de leur bateau, ou dans leurs petites chambres. Les arbres indigènes qu'elles préfèrent sont les gardenias, les cycas-revoluta, les crêtes-de-coq et les oranges. Chacune de ces maisons flottantes a indubitablement une petite pagode, ou pour le moins un autel où brûle toujours le cierge ou l'huile que ces pauvres gens offrent comme hommage à leur divinité imaginaire.

Il y a aussi des rues entières de maisons de bois; celles-ci sont bâties sur le bord de la rivière et des nombreux canaux des faubourgs de Canton; elles reposent sur des pieux fortement enfoncés dans la vase. Ces habitations ressemblent aux théâtres ambulants qu'on voit souvent à la foire dans les villes d'Europe; seulement, au lieu des roues sur lesquelles sont posés ces théâtres, elles sont supportées au-dessus de l'eau par des poteaux, et entassées les unes contre les autres, par centaines, par milliers, formant des rues tortueuses et irrégulières. Cette comparaison peut donner un assez juste aperçu des habitations chinoises sur la rivière de Canton. Ces demeures, d'après les idées reçues parmi nous, deviendraient promptement le tombeau d'une population européenne; mais telle est la différence des constitutions et la force de l'habitude, que des milliers d'individus y vivent en bonne santé et y jouissent d'une heureuse existence.

Je fus surpris de voir se baigner dans la rivière de vieilles femmes et de jeunes enfants, paraissant absolument dans leur état naturel, et ayant l'air chez eux tout aussi bien que les poissons qui nageaient dans les mêmes eaux. Les Chinois habitants des bateaux sont renommés par leur adresse sous l'eau comme sur l'eau. Il y a quelque temps que des officiers sortirent du port de Hong-Kong pour s'emparer de quelques voleurs chinois; mais ceux-ci sautèrent par dessus le bord, plongèrent, et, se dérobant ainsi à la vue, s'échappèrent sans qu'il fût possible de les prendre.

nous sommes persuadés que, dans une situation aussi calme que celle dans laquelle nous sommes, le nouveau 4 1/2 (ancien 5 0/0) serait aujourd'hui à 130 fr. Si la réduction avait eu lieu en 4, le nouveau 4 serait à 120, et, par une conséquence toute naturelle, le 3 0/0, au lieu d'être à 85 fr., serait à 100. L'Etat y aurait gagné ceci, qu'au lieu de recevoir de M. de Rothschild 84 fr. 75 c. pour chaque 3 fr. de rente qu'il va lui donner, il en aurait reçu 100 fr. sans pour cela lui devoir un sou d'intérêt de plus. Voilà ce que la réduction de la rente, opérée sagement avant la conclusion de l'emprunt, aurait rapporté au pays. Avons-nous donc tort de regretter qu'on ait jusqu'à présent reculé devant une mesure qui, en principe, n'est plus contestée par personne, et pour laquelle les circonstances, de puis deux années, n'ont jamais été plus favorables?

Toute la presse indépendante est unanime à cet égard, et, quoiqu'on ait dit et imprimé dans les feuilles ministérielles, avant la conclusion de l'emprunt, que cette opération financière ajournait de deux ou trois ans celle de la réduction de la rente, il est très-probable que, dès les premiers jours de la session prochaine, le gouvernement sera mis en demeure de donner à cet égard complète satisfaction au pays. Il est temps qu'on cesse de tromper l'opinion publique; on lui a fait des promesses, il faut les tenir. On lui a dit, il y a déjà plusieurs années, — et les hommes qui alors lui tenaient ce langage sont aujourd'hui dans le gouvernement, témoins MM. Lacave-Laplagne et Antoine Passy, — que le moment était venu de réaliser, au moyen de la réduction, une importante économie; il ne faut pas qu'on ajourne encore, il faut qu'on s'exécute. Aussi bien, la réduction de la rente, si elle était décrétée dans la session prochaine, n'aurait son effet qu'en 1846, puisque le budget de 1845 est voté. Il n'y a donc aucun inconvénient à en finir et à cesser de jouer une comédie qui n'a déjà que trop longtemps duré.

Paris, le 11 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE CENSEUR.)

Nous avons parlé des manœuvres qui s'exercent sur chaque député conservateur qui arrive dans la capitale après cinq mois de vacances. A peine est-il réinstallé dans son appartement, qu'il voit venir à lui un agent de M. Duchâtel, son secrétaire par exemple. Cet agent est porteur d'une invitation à dîner. Cela ne se refuse pas. Le député va dîner chez M. Duchâtel, quelquefois chez M. Martin (du Nord). Alors on lui fait l'apologie, le panégyrique du cabinet de cent façons différentes. « Ce beau pays de France n'est-il pas admirablement gouverné? De quoi se plaint-on? Nous jouissons de la paix; le ministère n'a pas voulu se jeter dans les aventures, il mérite les bénédictions de la France, et la preuve qu'il gouverne bien, c'est que les calamités de ses adversaires ne l'épargnent pas. — Oh! j'ai saisi, les radicaux, les légitimistes, Barrot et ce brouillon de Thiers! — Non seulement ces adversaires-là, mais d'autres encore qu'on n'aurait pu soupçonner: car M. Molé n'aurait-il pu mettre son ambition de côté en voyant le pays tranquille? et M. de Montalivet n'aurait-il pu épargner aux ministres la rancune qu'il leur a vouée à cause de leur résistance à la dotation qui est pour le moins inopportune? Ainsi, ce n'est point aux partis seulement que l'administration doit tant d'attaques, c'est aux hommes de la cour eux-mêmes; les honnêtes gens, les conservateurs intelligents, l'abandonneront-ils? etc., etc. »

Le brave homme, étourdi, laisse tomber une larme d'attendrissement dans son moka, et jure fidélité au 29 octobre; il reste chez lui, et dort du sommeil du juste. Le lendemain, c'est une autre visite; c'est un ami de M. de Montalivet, c'est M. P..., ou M. L..., ou M. G... « Vous savez la nouvelle? — Ma foi non! — Le ministère se meurt, le ministère est mort. — Ah bah! il mangeait pourtant fort bien encore hier. — Il expire, vous dis-je, et personne n'oserait plus parier pour lui. — Et par qui le remplace-t-on? — Les combinaisons ne manquent pas, et il en est deux ou trois qui sont déjà agréées en haut lieu. Mais ne faites pas la folie de défendre le cabinet; tout le monde le condamne: V., qui a la pensée d'un grand personnage, chansonne Guizot; les aides-de-camp jurent contre lui. Guizot est décidément trop compromis. — Mais... — Après cela, vous êtes libre; la conscience avant tout. Mais je vous avertis que, si M. Guizot fait les prochaines élections, vous n'êtes pas réélu. J'ai quelque raison de vous dire cela. »

Et le malheureux est laissé en proie à la plus vive anxiété.

— On se rappelle que M. Guizot ayant dit à Robert Peel que l'entente cordiale ne serait pas troublée tant qu'il serait ministre, un grand personnage reprit aussitôt qu'il en serait de même alors que M. Guizot serait obligé de quitter les affaires, ce qui vexe sensiblement l'Atlas du 29 octobre. Ce qui ne l'a pas moins contrarié, c'est une espèce de coalition, de réconciliation si l'on veut, qui vient de se conclure entre le *Morning-Chronicle*, l'organe des whigs et de Palmerston, et M. Thiers. Le propriétaire de cette feuille est un Anglais, M. Lasthope, qui jouit de plus de deux millions de revenus, et qui possède une grande quantité d'actions dans le chemin de fer de Paris à Rouen. Cet Anglais est venu à Paris dernièrement. Il s'est abouché avec M. Thiers, avec quelques hommes représentant à un degré plus ou moins élevé la politique du 1er mars, contre laquelle le *Morning-Chronicle* a toujours tonné. Nous ignorons quelles ont été les explications échangées; mais on s'est séparé contents l'un de l'autre. M. Thiers avait vaincu quelques préjugés de l'Anglais, et celui-ci avait compris que Robert Peel, déjà ébranlé, ne pourrait tomber qu'à l'aide d'une alliance entre les whigs et le tiers parti. Bientôt a paru dans le *Morning-Chronicle* un article où M. Thiers était traité avec courtoisie et loué sous certains rapports.

Le *Constitutionnel*, qui avait peut-être assisté à la rédaction de l'article, s'en est aussitôt emparé pour dire qu'on commençait à rendre justice à M. Thiers de l'autre côté du détroit, bien que tous les préjugés n'eussent pas disparu. Les feuilles ministérielles ont vu le danger et réfuté l'article, mais l'alliance n'en est pas moins signée; le journal de Palmerston a arboré l'olivier de paix, et le cabinet est plus que jamais menacé d'entendre dire qu'il n'est pas seul capable de maintenir la cordiale entente et que d'autres aussi peuvent donner des gages d'une future politique de paix et d'embrassements.

— C'est demain que doit avoir lieu la réunion des actionnaires de la Caisse générale du Commerce et de l'Industrie, réunion qu'on a dû, le 27 novembre dernier, renvoyer à quinzaine, parce qu'à cette époque toutes les difficultés qui s'opposaient à la présentation d'un nouveau gérant n'avaient pu encore être levées. Ces difficultés ont heureusement disparu depuis, et demain les actionnaires de la Caisse-Laffitte auront à statuer sur l'admission de M. Gouin, qui doit leur être présenté pour succéder à M. Jacques Laffitte. Personne ne doute que cette présentation ne soit favorablement accueillie.

— Nous apprenons qu'il vient d'être fait remise à M. Auguste Blanqui de la peine qui lui restait à subir. Il est seulement fâcheux que, pour cet acte de clémence, on ait attendu que M. Blanqui fût à l'agonie. La grâce n'arrivera-t-elle pas trop tard?

— Le chapitre des chanoines de Saint-Denis va subir un changement: il sera érigé en chapitre royal. Le primicier exercera la juridiction épiscopale sur l'église de Saint-Denis et sur l'établissement de la Légion d'Honneur. La bulle du pape autorisant cet état de choses est arrivée, et un projet de loi sera prochainement élaboré sur cette grave matière.

Le *Constitutionnel* paraît croire que sous cette petite révolution se cache la restauration des fonctions de grand-aumônier. Ne vaudrait-il pas mieux supprimer le chapitre des chanoines de Saint-Denis, qui a été fondé en 1815 pour prier auprès des tombes royales, et qui charge le budget sans être d'aucune utilité pour les fidèles?

— M. le maréchal Soult a, dit-on, résolu d'ajourner les nominations et les décorations qui d'ordinaire se font au jour de l'an. Cela est tout simple: n'a-t-on pas besoin des députés qui sollicitent pour les officiers, et de ceux qui sollicitent pour eux-mêmes et qui portent l'épaulette?

— Les candidats colons de l'Algérie ont été à même de s'assurer par eux-mêmes ou par quelques uns des leurs, ainsi que par des officiers de l'état-major du gouverneur-général, du mauvais effet qu'avait produit sur lui la conduite du gouvernement dans la conclusion de l'affaire du Maroc. Candides, avons-nous dit; oui, sans doute, puisqu'ils croient, à l'heure qu'il est, que cette humeur dure encore.

Il paraît que, dès le début des hostilités, le gouverneur-général, auquel M. de Joinville avait écrit que la plus grande circonspection lui avait été recommandée dans ses instructions, aurait répondu au jeune prince une lettre dans laquelle, passant à côté de ces conseils de prudence, il traçait en termes énergiques le tableau de toutes les indignités, de toutes les attaques dont notre pavillon et nos nationaux avaient été l'objet de la part des Marocains. Quelques jours après, M. le prince de Joinville bombardait Tanger. Ce qui a irrité surtout M. Bugeaud, c'est le discours dans lequel M. Guizot a dit que les officiers, chefs des forces de terre et de mer, n'avaient pas mission pour négocier. M. Bugeaud se trouvait ainsi rangé après M. de Glucksberg, un fils de M. Decazes, naguère un enfant.

Mais cette irritation, qu'on a exagérée, s'est apaisée. M. Bugeaud avait en effet montré de la mauvaise humeur, et le parti Molé-Montalivet en avait conclu qu'il y avait en M. Bugeaud l'étoffe d'un futur ministre de la guerre. M. Duchâtel et M. Guizot s'en sont aperçus, et toutes leurs flatteries ont été pour le héros d'Excideuil, qui est dompté aujourd'hui, et si bien dompté que les amis de M. Molé ont renoncé à l'utiliser, au moins quant à présent.

— Cette pauvre liste civil trahit sa misère de mille manières; tantôt elle vend son vieux linge au lieu de le donner aux hospices, tantôt elle vend les glands et les bois morts de ses forêts au lieu de les abandonner aux pauvres. Il paraît qu'elle en est arrivée à ce point que non seulement elle croit devoir être de plus en plus économe, mais qu'elle doit être encore méfiante, et méfiante jusqu'à l'excès même. C'est du moins ce que prouvent ses manières d'agir avec les artistes qu'elle appelle à Saint-Cloud pour embellir ses fêtes.

A l'une des dernières représentations, une de nos plus jolies actrices demanda une cuillère pour remuer le verre d'eau et de sucre, seule pitance qui lui fut donnée; on la lui apporta; mais le valet de pied à l'habit écarlate demanda un reçu de la cuillère, et, sur le refus de l'actrice, il la remporta.

Une autre dame demanda, le même jour, un verre d'eau sucrée; on le lui apporta dans sa loge. « C'est bien, dit-elle au laquais; laissez-le là. — Quand Madame aura bu, répondit-il, je me retirerai. — Non, laissez-le; il faut que je m'habille. — Mais, Madame, il faut que je remporte la cuillère. — Alors remportez tout. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 décembre 1844.

Le premier cours, avant l'ouverture, a été 85 40, puis la rente est tombée assez rapidement à 85 15, et elle a ouvert au parquet à ce prix. Pendant toute la bourse, la rente est restée au parquet flottante à ce prix; mais, dans la coulisse, elle a fait deux fois 85 25.

A l'approche de la clôture, la baisse a repris, la rente est tombée à 84 90, et elle a fermé au parquet à ce cours.

A quatre heures, la rente était encore demandée à 84 90.

Aucune nouvelle.			
Trois pour cent	85 65	Caisse Laffitte	1 00
Quatre pour cent	108	— — — — —	50 8
Quatre et demi pour cent	121	— — — — —	1470
Cinq pour cent	121	— — — — —	1470
Emprunt de 1844	86 60	— — — — —	982 50
Trois pour cent belge	106 5/4	Saint-Germain	472 50
Quatre et demi pour cent h.	104 0/9	Verreries, rive droite	357 50
Cinq pour cent belge	104 0/9	— — — — —	1070
Cinq pour cent romain	98 25	Paris à Orléans	785
Cinq pour cent autrichien	56 1/4	Paris à Rouen	920
Cinq pour cent portugais	36 1/2	Rouen au Havre	292 50
Trois pour cent espagnol	3265	Avignon à Marseille	620
Deux et demi pour cent hol.	1036 25	Strasbourg à Bâle	720
Banque de la France	585 35	Orléans à Bordeaux	590
Comptoir d'Escompte		Orléans à Vierzon	600
Banque belge		Amiens à Boulogne	
		Paris à Sceaux	

Le *National de l'Ouest* a comparu le 9 décembre devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure; il était prévenu de trois délits, savoir: 1° outrage à la religion catholique; 2° excitation à la haine et au mépris d'une classe de citoyens; 3° provocation à troubler la paix publique.

Ce triple délit, d'après l'accusation, résultait d'un article publié en feuilleton par le *National de l'Ouest* sur la richesse matérielle du clergé.

M. Plougoulm, procureur-général à Rennes, avait cru devoir quitter son parquet pour se rendre à Nantes et y soutenir lui-même l'accusation; il n'avait voulu s'en remettre à personne du soin de réclamer une condamnation contre le courageux adversaire des embrassements du parti-prêtre. Tous les efforts qu'il a pu faire dans ce but ont cependant échoué.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que le jury, après une courte délibération, a rendu un verdict d'acquiescement en faveur du *National de l'Ouest*. Nous n'avons pas besoin de dire que ce verdict a été accueilli par de nombreuses marques d'approbation.

On écrit de Pont-de-Vaux à la *Voix*:
« A ceux qui mettent en doute la dissolution de la chambre après la session prochaine, nous citerons la conduite électorale tenue par M. Poizat, député de l'Ain.
» M. Poizat veut, bon gré, mal gré, rester député; aussi fait-il de la propagande selon ses forces, selon son esprit et selon sa fortune. Ses salons sont ouverts deux fois par semaine, et il donne souvent de très-confortables dîners.
» A son arrivée de Paris, M. Poizat a fêté d'abord les électeurs opposants pour leur faire oublier ses votes ministériels. Les conservateurs, qui semblaient être laissés dans l'oubli, ont crié à l'ingratitude, et, pour réparer sa faute, le bon représentant leur a offert, la semaine dernière, deux splendides repas de vingt couverts.

Le clergé, qui cherche des prosélytes pour le défendre contre les menaces de l'Université, a pensé qu'un député qui veut plaire à tous lui serait favorable, et les prévisions du clergé ont été dépassées. M. Poizat dinait dernièrement, seul laïque, au milieu de vingt sœurs qu'il a édifiées par la sagesse de ses paroles, par la profondeur de ses réflexions, par l'innocence de ses vœux et la pureté de ses intentions. « Je peux vous assurer, Messieurs, que la loi sur l'enseignement ne sera pas votée dans la session prochaine; elle n'est pas assez étudiée, et si elle est mise en délibération, vous pouvez compter sur moi. » « Monsieur le desservant, disait-il à un de ses voisins, nous aviserons aux moyens de vous rendre inamovible. » Hier, en saluant son curé, il lui dit : « Je m'occupe activement de la chose que je vous ai promise. » Enfin il répondait à un troisième : « Vous pouvez, curé, présenter votre demande; j'ai vu les conseillers municipaux, ils sont bien disposés en votre faveur. » Tant de sollicitude mérite bien une récompense, et tant de desservants obligés seront assez puissants pour lui assurer quelques voix, ou du moins il l'espère. Mais voyez l'instabilité des choses humaines et l'impossibilité de plaire à chacun ! M. Poizat en fait la triste expérience : tous les moyens qu'il emploie pour se concilier les électeurs ne servent qu'à lui aliéner tous les partis.

— M. Poizat nous a trompés, disent les opposants : il avait juré de s'asseoir au centre gauche, et tous ses votes ont été ministériels; nous n'en voulons pas.

— M. Poizat est entré à la chambre à l'aide de l'opposition, il courtise les opposants, il leur promet de voter désormais dans les grandes questions avec Thiers et Odilon Barrot, disent les conservateurs; nous n'en voulons pas.

— M. Poizat veut combattre l'Université, nous ne pouvons lui donner nos voix, disent les fonctionnaires et les légitimistes.

— M. Poizat se trouve donc seul avec les électeurs qu'il a particulièrement obligés; il aura pour lui les *habillés de soies* de la Servet-Gachet, les buralistes qu'il a fait nommer, les bois qu'il a fait défricher, quelques meuniers chez lesquels il va dîner; mais tous ces obligés réunis ne constitueront jamais la majorité.

— Les conservateurs et les fonctionnaires sont disposés à porter leurs voix sur le procureur-général de Lyon, et les opposants sur M. Chapuy Montlaville, qui, maître de l'élection de Loubans, opérera, après sa double nomination, pour Pont-de-Vaux, et mettra à Loubans un autre lui-même. Loubans aurait ainsi deux représentants dévoués, et Pont-de-Vaux en aurait un dont le zèle, les idées progressives et le dévouement sont bien connus.

— Les légitimistes, renforcés d'un grand nombre d'opposants et de conservateurs, se proposent de porter M. de Parseval, de Pont-de-Veyle.

— Trois candidats seront donc en présence, et la nomination de M. Poizat est fort compromise.

— Les réélections sont plus rapprochées qu'on ne le pense, et il est bien que la *Mouche* soit avertie.

— Nous la prions d'agréer, etc. »

Tandis que le prix du blé n'a éprouvé depuis trois semaines aucune variation sensible sur les marchés des départements, le prix de la farine a éprouvé depuis plusieurs jours, à la halle de Paris, une augmentation considérable.

Les dépôts de la dernière quinzaine s'élevaient de 16 à 18,000 quintaux; c'est à peine si l'on en trouverait aujourd'hui 100 à 150 en disponibilité, et plusieurs boulangers qui n'avaient pas fait leurs provisions à l'avance ont beaucoup à faire pour réunir la quantité de farine nécessaire à leur cuite de chaque jour.

Cette disette, incompréhensible en présence de la récolte dernière, ne doit être attribuée qu'au mauvais état des routes et à la gelée qui a rendu les arrivages par eau impossibles.

Cette situation est fâcheuse, car les pauvres, victimes déjà des rigueurs du froid, ne pourront supporter, sans en souffrir beaucoup, le renchérissement du prix du pain qui va sans doute résulter de la rareté des farines sur la place de Paris.

Le *Journal de l'Instruction publique*, dans un de ses derniers numéros, rapporte un fait qui mérite de fixer l'attention de tous les hommes dont l'esprit est occupé de la lutte du clergé contre le corps universitaire.

« La rentrée des classes, dit ce journal, est aujourd'hui complètement effectuée dans les collèges de l'Université. Voici le résultat des états de présence qui viennent d'être transmis à M. le ministre de l'Instruction publique :

« Le nombre des élèves dans les collèges royaux, qui était l'année dernière, à pareille époque, de 20,767, est aujourd'hui de 21,890. Différence en plus, 1,123 élèves, dont 327 pensionnaires.

« Le nombre des élèves dans les collèges communaux, qui était l'année dernière de 33,097, est aujourd'hui de 35,388. Différence en plus, 2,291, dont 322 pensionnaires.

« Les collèges royaux et communaux réunis comptent cette année 57,278 élèves; ils n'en comptaient l'année dernière que 53,864. C'est donc pour l'année actuelle une augmentation totale de 3,414 élèves.

« L'année dernière on avait constaté également une augmentation sur l'année précédente, mais elle n'était que de 1,984 élèves. Il résulte du nouvel état qu'en deux ans le nombre des élèves fréquentant les collèges royaux et communaux s'est augmenté de plus de 5,000. Un tel accroissement dans la population des collèges doit réjouir les amis de l'Université; c'est un indice certain de la confiance qu'elle inspire aux pères de famille. »

On s'occupe maintenant en Belgique de la réforme pénitentiaire, et la chambre des représentants est saisie de cette grave question.

Par le projet que le ministre de la justice a présenté, l'isolement serait absolu, mais avec une réduction de la durée de la peine; il serait encore tempéré par la distraction du travail, des exercices religieux, de l'Instruction, de la promenade en plein air, et la visite des personnes admises auprès du détenu. C'est ainsi que l'on croit avoir trouvé un milieu raisonnable entre les deux systèmes qui sont en présence et qui divisent les publicistes.

Le système cellulaire n'y serait cependant appliqué ni aux militaires condamnés pour délits militaires, ni aux enfants, ni aux femmes, pour lesquelles l'isolement ne serait prononcé que pour des crimes d'une nature spéciale. La réduction de la peine serait d'un tiers pour les peines correctionnelles, d'un quart pour les dix premières années de peines criminelles, et de moitié pour les suivantes, de sorte que la condamnation à dix ans serait réduite à sept ans et demi, et celle de vingt ans serait réduite à douze ans et demi. Quant aux condamnés à perpétuité, ils subiraient pendant douze ans le régime cellulaire, et ne resteraient ensuite en cellule que volontairement. Les détenus en vertu de la contrainte par corps pourraient obtenir la cellule pour ne pas être confondus avec les autres. Mais, dans tous les cas, les détenus seront classés par catégories.

Tel est, en substance, le projet du gouvernement belge. Nos hommes d'état pourront y puiser, ainsi que dans la discussion qui se prépare à la chambre des représentants, des idées et des faits pour

arriver à la prompt solution que réclame aussi l'état actuel de notre régime pénitentiaire.

L'*Evening-Sun* annonce que sir Henry Pottinger, grand-croix de l'ordre du Bain, va être appelé sous peu à remplacer à Constantinople sir Stafford-Canning, qui prendrait sa retraite.

« Le gouvernement britannique, dit ce journal, ne pouvait mieux faire que de choisir pour son représentant auprès de la Porte le diplomate distingué dont les services remarquables en Chine témoignent d'une connaissance si profonde de la politique et du caractère des peuples de l'Orient. »

Chronique.

La police arrêta il y a quelque temps, à une heure assez avancée de la nuit, un individu qui, à l'aide d'un presson, venait de fracturer une porte donnant entrée dans une cave. Ce malfaiteur n'était autre qu'un sieur Laurent Planche, ouvrier menuisier, déjà repris de justice.

Planche, à raison de cette tentative de vol, a comparu hier jeudi devant la cour d'assises, qui l'a condamné à cinq ans de travaux forcés.

Après cette affaire, le jury a eu à juger le sieur Claude Villachon, accusé d'avoir porté à son père, vieillard de 82 ans, de graves coups et blessures. Villachon a comparu pour ce même fait devant les assises de la Loire, où il fut condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition publique. Un vice de forme ayant fait casser l'arrêt, la cause a été renvoyée devant le jury lyonnais.

Ce n'est pas la première fois que ce fils dénaturé comparait devant la justice pour le crime qui lui est aujourd'hui imputé, déjà un arrêt l'a condamné à dix-huit mois d'emprisonnement. Cette condamnation n'a fait que l'irriter, et il n'est sorte de mauvais traitements qu'il n'ait infligés à ce pauvre vieillard.

À l'égard des faits retenus par l'accusation, les débats ont établi qu'à la suite d'une discussion où de faibles intérêts étaient en jeu, Villachon s'était armé d'un bâton et en avait frappé son père au visage avec tant de violence, que ce malheureux fut renversé tout ensanglanté et qu'il ne dut son salut qu'à l'intervention des voisins. Une maladie assez grave fut la suite de cette scène odieuse.

Aux débats, l'accusé n'a montré que le cynisme et l'indifférence la plus complète; il a été déclaré coupable sans circonstances atténuantes. La cour a maintenu la première condamnation de dix années de réclusion avec l'exposition publique.

— L'employé chargé du vestiaire dans la soirée du bal donné par la vélite à M. le duc et à Mme la duchesse d'Aumale fait connaître qu'il reste encore déposés au théâtre des chapeaux et des manteaux en assez grand nombre. Les personnes auxquelles ces objets appartiennent sont priées de vouloir bien les faire réclamer, et de s'adresser à cet effet au théâtre, tous les jours, de dix à trois heures.

À l'appui de leur demande, elles devront présenter les cartes numérotées qui leur ont été remises dans la soirée du bal.

— On prête à M. le maire de la Guillotière le projet de proposer un nouvel emprunt pour l'achèvement des fossés d'enceinte.

Sans aucun excédant en caisse, ayant même des engagements à remplir, des voies de communication à ouvrir, des travaux considérables de remblais et de pavage à faire, un éclairage à assurer, le conseil municipal ferait preuve de peu de discernement en sacrifiant tout à des travaux de défense qui auraient dû être exécutés en entier aux frais de l'Etat. Certes, un pareil projet, s'il était accueilli, signifierait chez nos administrateurs un zèle mal entendu et une situation mal comprise. (*Journal de la Guillotière.*)

— Nous avons annoncé à tort le départ pour Lyon du *David enfant* de M. Bonassieux. Cette belle statue a été brisée en mille pièces par suite de la maladresse des expéditeurs parisiens. C'est une perte irréparable pour l'art en général et pour le musée de Lyon en particulier. *David enfant* avait été proclamé unanimement une œuvre capitale.

— Un journal de la localité annonce que M. Menouillard, commissaire de police de l'arrondissement du Jardin-des-Plantes, a donné sa démission.

— M. Baumann, dont on connaît le talent, donnera samedi 21 décembre courant, à sept heures et demie du soir, dans la salle du Cercle Musical, un concert vocal et instrumental. On y entendra pour le chant M^{me} Miro-Camoin, M. Boulo, Poitevin, Barielle, Jansenne, et pour le piano M^{me} Sutter.

— L'hiver aura été cette année d'une précocité extraordinaire et le froid d'une intensité extrême.

Voici la marche progressive du froid au thermomètre centigrade placé devant le magasin de M. Barthesago, à St-Etienne, depuis et y compris la journée de samedi dernier :

	7 heures du matin.	Midi.	4 heures du soir.
Samedi,	9 deg. 3 cinq.	9 deg. 1 cinq.	10 deg. 0 cinq.
Dimanche,	11	9	9
Lundi,	12	10	10
Mardi,	12	8	8 1/2

Spectacles du 13 décembre 1844.

GRAND-THEATRE. — Première représentation de *Sémiramis*, grand-opéra.
 CÉLESTINS. — Monseigneur. — Les Marocaines. — 1845 et 1945.
 — La Polka et la Frotteska, danses.

On nous adresse de Givors la lettre suivante, qui renferme des faits très-graves, et que nous croyons devoir livrer à la publicité :
 Givors, le 8 décembre 1844.

Monsieur,
 Depuis long temps il existe un transport de voyageurs de Vienne à Givors. Le correspondant avoué du chemin de fer est aujourd'hui le sieur G...; mais le sieur Lacombe, autre entrepreneur, fait une concurrence soutenue, et, grâce à elle, nous ne payons plus que 40 à 50 centimes pour le trajet, tandis que sous le monopole de la compagnie l'on payait 75 c.

La compagnie a fait construire un embarcadere à Givors, dans un terrain qu'elle a fait clore; elle espérait par ce moyen détruire la concurrence Lacombe qui la gêne, et voici comment elle s'y prenait : Une seule porte existe pour communiquer de la cour sur le chemin de fer; lorsque les voitures Lacombe arrivaient les premières ou les dernières, on les faisait brutalement placer à l'extrémité opposée de cette porte par où passent les voyageurs, tandis que celles de G... étaient placées auprès de cette porte, de manière à accaparer tous les voyageurs. Une iniquité aussi énorme devait nécessairement soulever de vives réclamations. La police a dû intervenir, et hier M. le commissaire de police de Givors, s'étant transporté à la cour de l'embarcadere, a fait placer, comme de raison, toutes les voitures venant de Vienne dans l'ordre de leur arrivée, sans distinction. Un employé du chemin de fer voulut s'opposer à cette mesure légale et requérait les gardes d'expulser violemment les voitures Lacombe; mais l'intervention ferme du commissaire de police empêcha cette injustice. Qu'a fait alors la compagnie? Elle a réuni ce matin à la station de Givors neuf à dix gardes armés, et lorsque Lacombe est arrivé pour se placer à son rang, ces gardes se sont élancés contre les chevaux pour repousser les voitures des points qu'ils occupaient, et, sur l'opposition des postillons et des conducteurs de Lacombe, ceux-ci ont été saisis et assaillis à coups de

pieds et de poings, de telle sorte que, sans l'intervention vigoureuse de la police, une mêlée effroyable pouvait s'ensuivre; mais, cependant force est restée à la légalité. Il serait difficile de vous peindre l'indignation du public à la vue de ces actes de brutalité sans exemple, et tout porte à croire que la compagnie du chemin de fer, qui n'est pas avare de mesures arbitraires, en prendra de nouvelles pour tâcher d'expulser la concurrence Lacombe; mais il faut espérer que l'administration interviendra pour les paralyser et laisser le public en possession des avantages que lui procure cette libre concurrence. J'aurai soin du reste, si vous le permettez, de vous instruire des nouveaux moyens que la compagnie mettra en usage.
 Recevez, etc.

Nouvelles diverses.

Dernièrement, à Josselin, petite ville du Morbihan, une jeune fille de vingt et un ans, d'une grande beauté, et appartenant à l'une des familles les plus honorables du pays, est trouvée un matin morte dans son lit et frappée au cœur et à la poitrine de vingt-trois coups de poignard. Après quinze jours d'instruction infructueuse, le fils du juge de paix a été arrêté. Tout ce qui a inspiré jusqu'à présent de cette mystérieuse affaire, c'est qu'il avait avec elle des relations intimes. Cette scène sanglante se déroulera dans la première quinzaine de décembre devant la cour d'assises de Vannes.

— On lit dans l'*Echo de Valenciennes* du 6 décembre :

« Les fraudeurs picards, qui cherchent à introduire du tabac étranger en France, viennent opérer jusque dans l'arrondissement de Valenciennes. Pour eux, la fraude du tabac est d'un grand avantage, parce qu'ils habitent une province dans laquelle le monopole s'exerce dans toute sa rigueur et non point avec des prix adoucis, comme dans les zones de la frontière.

« Dernièrement, les douaniers à cheval d'Abscon ont poursuivi et atteint cinq contrebandiers à cheval sur la grande route de Valenciennes à Douai, près de Lewarde. Une escarmouche de cavalerie en règle a eu lieu. Le chef de la bande est un ancien militaire qui a servi sous l'Empire dans les cuirassiers; il est âgé de soixante ans, mais fort et vigoureux. Il a couvert la retraite de ses camarades, et par sa bonne contenance il est parvenu à les faire échapper tous quatre; deux ont pu même sauver leurs charges et leurs chevaux.

« La douane n'a pu s'emparer que de trois chevaux et de trois charges, chacune de 50 kilog. de tabac à fumer et à priser. Les porte-manteaux des fraudeurs sont aussi restés au pouvoir des douaniers. L'individu arrêté est né à Autricourt, département de la Somme. »

— On écrit de Fontainebleau :

« Dans un village voisin vit une très respectable dame plus que centenaire, car elle compte 106 ans bien authentiquement. Le nom de cette dame, je ne le dirai pas; mais il n'en est pas qui se soit élevé plus haut, et vous serez de mon avis quand vous saurez qu'à ce nom se rattache l'invention des aérostats. Dans ce même village habite une autre dame, jeune encore comparativement à la première : elle ne compte que quatre-vingt-seize printemps ! Vous apprendrez avec plaisir, et vous allez d'ailleurs en voir la preuve, que les infirmités ont respecté ces vénérables débris d'un autre âge; ces dames lisent encore sans lunettes, font tous les jours leur promenade sans appui, dînent gaiement, soupent de même, dorment d'un bon somme et chantent au besoin la chansonnette. Une étroite et touchante amitié s'est établie entre ces deux siècles, et rien ne se fait chez l'une d'un peu gourmand que l'autre ne dise : « Part à » deux. »

« Un jour de l'automne dernier, et par un beau soleil de septembre, notre jeune couple sortit dès le matin avec mystère et se dirigea du côté de Corbeil. A midi, il n'était pas encore rentré; commencement d'inquiétude dans les deux familles. A quatre heures du soir, pas de nouvelles; l'alarme se répand dans le pays. A sept heures, l'émotion est générale dans le village; des émissaires sont envoyés dans toutes les directions, et, après une heure encore d'anxiété cruelle, l'omnibus de Corbeil arrive et dépose nos jeunes dames, alertes, pimpantes, toutes guillerettes, et riant à gorge déployée de leur escapade et de l'émotion qu'elle avait suscitée. D'où venaient-elles?... de Paris, où elles avaient voulu faire et avaient fait en réalité un fin petit dîner à la Maison-Dorée, dont elles avaient beaucoup entendu parler, et dans un cabinet particulier encore!... Je m'empresse d'ajouter que, d'après tous les renseignements pris, il paraît certain que ces dames ont dîné seules. »

— C'est en vain qu'on fait depuis long-temps les plus grands efforts pour trouver l'explication exacte des phénomènes que présentent les marées, chaque jour on découvre des anomalies qui mettent en déroute toutes les spéculations des savants. Aujourd'hui surtout la théorie est en défaut, car l'observation des marées se fait avec plus d'exactitude, grâce à l'invention d'une machine ingénieuse, le maréographe, qui n'a pas de complaisance pour les savants, et qui n'est jamais sujette aux accès de paresse dont étaient possédés les employés chargés de constater les hauteurs des marées, qui aimaient mieux inventer une observation contentant la science que se déranger pour en aller faire une véritable qui jouait un mauvais tour aux académies. La science doit se voiler douloureusement; voici une lettre de M. Chazalon, ingénieur hydrographe de la marine, qui lui prouve combien elle est ignorante.

D'abord le maréographe a signalé à Toulon et à Alger l'existence d'une onde qu'on n'avait pas encore remarquée jusqu'à présent. Les ondes connues n'avaient qu'une longueur de 15 à 25 mètres, et se succédaient à des périodes fort courtes de 15 à 20 secondes. Dès que le vent souffle dans la Méditerranée, il se présente des ondes d'une longueur considérable, ayant de 2 à 3 mille mètres, et qui se succèdent à Toulon de 15 en 15 minutes, à Alger de 25 en 25 minutes. Expliquez qui pourra.

Le port d'Akaora, dans la Nouvelle-Zélande, présente des phénomènes bien autrement extraordinaires. La marée des quadratures y est quelquefois plus grande que la marée des syzygies, ce que l'on ne saurait comprendre. La marée a, comme dans la Manche, quarante heures de retard sur le passage au méridien de la lune, et par conséquent la marée ne commence pas dans la mer du Sud, comme on l'a dit. La marée lunaire est trente fois plus grande que la marée solaire, et non pas, comme en France, seulement trois fois. Si donc on était parti de là pour calculer théoriquement la masse de la lune, on n'aurait point trouvé la masse donnée par le calcul des attractions. D'autre part, il n'y a pas de marée solaire à Taïti. Tout cela, comme on voit, ressemble à un grand désordre, et la loi d'organisation est à trouver.

— La corvette *l'Héloïse*, commandée par M. Lecointe, capitaine de corvette, avait quitté Brest le 17 octobre dernier pour se rendre dans les mers du Sud. Ce bâtiment a rencontré, 40 lieues dans le nord du cap Ortegal, un brick entièrement démâté et coulé, n'ayant que la dunette hors de l'eau. M. Lecointe s'est empressé d'envoyer un officier afin de s'assurer s'il y avait quelqu'un à bord.

Cet officier revint sans avoir trouvé personne; il avait pénétré dans la dunette qui était dégarnie de tout meuble. Une petite note

qu'il rapporta fut le seul résultat de ses recherches.

Le bâtiment n'avait plus ses agrès; sur son tableau étaient écrits les mots : *Harmony-Geste*.

Ne pouvant rien faire pour ce bâtiment, la corvette l'*Héroïne* continua sa route pour Sainte-Croix-de-Ténériffe.

Voici la copie de la note trouvée sur ce navire :

« Le brick-golette l'*Harmonie*, du 6 octobre 1844, après avoir fait naufrage, embarqué sur les trois-mâts le *Pensylvanie*, allant de Liverpool à la Nouvelle-Orléans.

» A bord du susdit brick l'*Harmonie*, du 6 octobre 1844. S. O. K. L. E. E. M. Signé : Sw. OL. LUND. »

— On lit dans le *Quimpérois* :

Au lieu de nos gardes nationales, il y avait, avant 1789, des milices paroissiales affectées à la garde des côtes, et que commandaient des capitaines gardes-côtes pourvus de commissions du roi, réunissant d'ordinaire sous leur commandement un certain nombre de paroisses. D'après un état dressé en 1759 par M. de Brancas, gouverneur de Bretagne, les milices gardes-côtes de toute cette province formaient alors un total de 90,000 hommes, non compris les sept bataillons que la Bretagne fournissait à la milice générale du royaume. Le service de ces troupes se faisait à des corps-de-garde placés sur le littoral, à des distances assez rapprochées, sur des points favorables à l'observation et à la défense, protégés quelquefois par des tours élevées, toujours par des retranchements garnis de pièces de fort calibre.

La plupart de ces corps-de-garde subsistent encore sur le littoral, et, bien qu'ils soient en général démolis, il y aurait, croyons-nous, possibilité de tirer parti d'un grand nombre d'entre eux. Bâti sur des terrains communs déjà à moitié défrichés et propres à la culture, ne pourrait-on pas en faire des postes précieux, soit pour les douaniers, soit pour les gardes maritimes que l'on se propose de créer? Ces derniers surtout y trouveraient des positions toutes faites pour exercer leur utile et continuelle surveillance, sans compter les avantages que pourrait retirer, au besoin, l'art militaire de fortifications remises et tenues presque sans frais en bon état.

On aurait là aussi sous la main les instruments de sauvetage et les hommes nécessaires dans les sinistres qui désolent si fréquemment nos plages; les terres du voisinage enfin seraient mises en valeur, et, en profitant de nouvelles familles, elles ôteraient à la Bretagne un peu de l'aspect attristant de tant de coteaux stériles. En tous les cas, nous pensons que ces anciens retranchements devraient être conservés avec soin, et qu'on ne devrait en laisser enlever sous aucun prétexte les matériaux.

— On lit dans un journal du matin :

« Nous apprenons que M. le vicomte d'Abrantès, envoyé extraordinaire du Brésil en Prusse, a en même temps pour mission de proposer, au nom de son gouvernement, à la France et à l'Angleterre, une intervention armée entre la république Orientale et la république Argentine, afin de faire cesser un conflit qui ensanglantait et déshonorait l'Amérique du Sud, et de rétablir l'autorité des stipulations garanties successivement par le Brésil et par la France. »

— On lit dans le *Times* du 7 décembre :

« Un si grand nombre de navires est arrivé ces jours derniers de France, d'Espagne, de Portugal, de Turquie et d'autres pays, chargés de fruits secs, que près de cent vingt employés sont occupés à débarquer, à peser et à emmagasiner les cargaisons sur les quais de London-Bridge à Tower-Stairs, sans compter les employés des docks. Jamais on n'avait vu plus grande abondance de fruits secs provenant de France et de Portugal, tels que raisins, figues, etc., qu'on a coutume de recevoir à cette époque de l'année pour approvisionner nos pâtisseries et nos confiseurs à l'approche de Noël. »

— Les étudiants de l'université de Heidelberg, dans le grand-duché de Bade, ont pris une résolution qui semble prouver que les mœurs un peu turbulentes des universités germaniques se civilisent et s'adoucent. Ils viennent d'abolir l'usage du duel et de décider que dorénavant ils feraient juger les différends qui pourraient s'élever entre eux par un jury d'honneur composé de dix de leurs pairs élus par les deux adversaires.

Cet exemple a été sur-le-champ imité par les étudiants de Königsberg.

— On lit dans l'*Impartial de la Meurthe* :

« Il y a quinze jours environ, l'épouse d'un ouvrier chamoiseur de Lunéville est accouchée de deux enfants bien constitués. Une telle fécondité n'est plus rare aujourd'hui; mais cette fois elle a quelque chose de particulièrement remarquable. En effet, l'aïeule maternelle de cette jeune femme a eu elle-même une double couche, et sa mère, en deux couches successives, a eu quatre enfants. Si cette progression doit se perpétuer dans cette famille et régir, comme loi naturelle, les accouchements, cette jeune femme, qui en est à sa première année de mariage, se trouve menacée encore de deux enfantements doublés. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SUR LE CHARBON QUI SE PRODUIT DANS LES POUMONS DE L'HOMME.

M. Natalis Guillot, médecin de l'hospice des vieillards de Paris, a adressé à l'Académie des Sciences une note à ce sujet. Quoique l'auteur ne soit pas le premier qui ait signalé cette matière, connue sous le nom de *mélano*

nose, les observations suivantes, consignées dans son travail, ne manquent pas d'intérêt.

Il se produit et s'accumule continuellement dans les organes respiratoires de l'espèce humaine, pendant l'âge mûr, et surtout pendant la vieillesse, du charbon en nature dans un état d'extrême division. Des analyses de ce charbon ont été faites sous les yeux de M. Dumas par M. Melsens.

Ce charbon, déposé dans l'épaisseur même des tissus, ne provient pas de l'extérieur.

Partout où cette matière existe en quantité suffisante pour former des amas d'un millimètre de côté, les canaux aériens et les conduits artériels et veineux sont oblitérés; les tissus sont alors transformés en une substance noire qui peut occuper jusqu'à la moitié et plus des organes pulmonaires. Ni la respiration ni la circulation ne s'opèrent désormais dans ces parties, qui servent de gangue au charbon, et, s'il survient une pneumonie, les phénomènes inflammatoires ne s'y développent point.

L'accumulation successive de ce charbon au delà d'un certain terme cause la mort des vieillards en rendant le poumon imperméable à l'air.

La présence constante de ce produit dans le poumon des vieillards rend souvent fatale chez eux la terminaison des inflammations et des congestions sanguines de l'organe respiratoire.

Lorsque des tubercules se produisent dans le poumon et que le charbon se dépose autour d'eux, ils ne subissent point les changements successifs qui sont propres à la phthisie lorsqu'elle suit régulièrement son cours. Ces tubercules deviennent calcaires, sont privés de graisse et ne s'accroissent point. Aucun vaisseau de formation nouvelle ne se développe autour d'eux, ou bien, lorsque ces vaisseaux ont déjà pris de l'accroissement avant le dépôt du charbon, ils s'oblèrent par suite de ce dépôt, et les progrès de la phthisie s'arrêtent. Ce fait mérite une considération particulière sous le point de vue de la physiologie et de la pathologie.

M. Guillot annonce qu'il mettra incessamment sous les yeux de l'Académie des détails confirmatifs des résultats par lui signalés.

— M. Melsens a envoyé une note dans laquelle il expose le procédé assez compliqué qu'il a été obligé de suivre pour constater la nature chimique du produit des mélanoses pulmonaires. Ce produit est dans un état de division tellement grand que 100 milligrammes rendent opaques près de deux litres d'eau, c'est-à-dire qu'une partie de mélanose colore fortement deux millions de fois son poids d'eau.

Tribunaux.

ABSENCE ILLÉGALE D'UN OFFICIER. — DESTITUTION

Le sous-lieutenant de Castres de Tersac, du 35^e régiment de ligne, après huit ans de service dans le corps où il était entré comme enrôlé volontaire et deux années passées dans le grade dont il était revêtu, abandonna le régiment alors qu'il tenait garnison au camp de Saint-Denis, dans le courant du mois dernier. Depuis sa nomination au grade de sous-lieutenant, M. de Castres de Tersac s'était livré à des dépenses excessives, et il avait contracté de fortes dettes.

Pressé par ses créanciers, qui lui réclamaient une somme de sept mille francs, le sous-lieutenant de Castres de Tersac disparut du corps et s'en alla chercher un refuge en pays étranger; on apprit qu'il s'était retiré en Hanovre.

Par ce fait, cet officier encourait, à double titre, la peine de la destitution, qui, aux termes de l'art. 1^{er} de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers dans l'armée, est prononcée : 1^o pour une absence illégale du corps au delà de trois mois; 2^o pour une résidence hors du royaume, sans autorisation du roi, pendant plus de quinze jours.

Dans ces deux cas la destitution devant être prononcée par un conseil de guerre, le sous-lieutenant de Castres de Tersac fut mis en jugement.

Depuis que l'instruction judiciaire est commencée, le sous-lieutenant de Castres de Tersac, assigné à comparaître, ne s'est pas présenté.

Les formalités légales ayant été remplies par M. le commandant Courtois d'Hurbal, rapporteur, l'affaire a été présidée par M. le colonel Saileux du 71^e de ligne.

Le conseil, jugeant par défaut et sans l'assistance d'un défenseur, a condamné le sous-lieutenant de Castres de Tersac à la peine de la destitution et aux frais de la procédure.

Cette condamnation emporte la perte du grade et la déchéance de tous droits à la retraite.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, le 20 novembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Des lettres que nous recevons de Trébisonde nous apprennent qu'une querelle a éclaté entre le gouverneur Abdullah-Pacha et le consul d'Angleterre dans une conférence, parce que le gouverneur présent à l'entrevue. Le consul voulut partir; alors les kавanes du pacha forcèrent le consul de s'asseoir sur le divan et lui montrèrent les pipes et le café, suivant l'usage. Il refusa, et le pacha, furieux, s'écria : « Eh bien ! qu'il s'en aille ! »

» Cette scène n'était que ridicule; mais voici comment le pacha se vengea. Quelques jours après l'entrevue, il ordonna de donner 2,000 coups de bâton, pour une faute légère, à un jeune Grec placé sous la protection du consul anglais, et il dit qu'il importait peu qu'il survécût. Le consul, informé de cet ordre, accourut; déjà le malheureux avait reçu 800 coups et ne se sentait plus la force de lever la voix pour se plaindre. On ne sait encore s'il survivra à ce traitement barbare. M. Stafford Canning a, dit-on, déclaré qu'il demanderait non seulement la destitution, mais, en outre, la punition du pacha de Trébisonde, si la nouvelle se confirmait. »

PRUSSE.

Une lettre de Berlin du 26 novembre porte que le gouvernement prussien est mécontent de ce que le cabinet de Saint-Petersbourg a refusé de lui accorder, relativement à l'importation du sel, les mêmes avantages qu'à l'Angleterre et à la Suède. On désire qu'il use de représailles, parce qu'on pense que la condescendance n'est pas un bon moyen d'obtenir quelque chose de la Russie.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie : « On sait que le gouvernement a fait donation à plusieurs généraux russes de domaines qui appartiennent à des émigrés polonais. Les paysans de la contrée de Czenstochau avaient manifesté leur mécontentement à ce sujet. Pour les réduire au silence, on leur avait promis la liberté après six années de servage à la glèbe. Maintenant que les six années sont expirées, on ne veut pas remplir la promesse qu'on leur a faite. »

» On a envoyé dans les maisons des paysans récalcitrants des garnisaires, et une commission de quatorze membres est arrivée de Varsovie à Czenstochau. Elle siège dans le domaine de Kozwglowg, et chaque fois elle condamne à des peines ceux des paysans qui refusent de se soumettre à leurs seigneurs. »

— On écrit de Cracovie : « Il règne une grande effervescence parmi les paysans de cette république. Il devient urgent de régler leurs rapports avec leurs seigneurs. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'inauguration du *Colisée*, sis avenue de Grammont, aux Brotteaux, aura lieu samedi 14 décembre par un grand concert. MM. les amateurs de Lyon ont bien voulu dans cette circonstance prêter leur appui à M. Rozet, deuxième chef d'orchestre du Grand-Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. Rozet et M. B..., amateur.

PROGRAMME.

- | | |
|--|------------|
| 1 ^{re} PARTIE. | |
| 1 ^o Ouverture : <i>le Duc d'Olonne</i> . | (AUBER.) |
| 2 ^o Quadrille : <i>le Normand</i> . | (BLUN.) |
| 2 ^e PARTIE. | |
| 3 ^o Ouverture : <i>la Folle des Grèves</i> . | (ROZET.) |
| 4 ^o Quadrille : <i>Othello</i> . | (BOSISIO.) |
| 5 ^o Air varié de piston, par M. Chollet. | |
| 3 ^e PARTIE. | |
| 6 ^o Ouverture : <i>le Serment</i> . | (AUBER.) |
| 7 ^o Quadrille : <i>les Canotiers</i> , avec chœurs. | (BOSISIO.) |
| 8 ^o Galop : <i>les Soirées du Colisée</i> . | (ROZET.) |

Le concert commencera à huit heures précises; les bureaux seront ouverts à sept. — Prix d'entrée : 5 f.

On peut se procurer d'avance des billets chez tous les marchands de musique et au café Grand.

AVIS. — Un sapeur du génie, partant pour l'Afrique en détachement, a oublié mercredi son sac et son fusil dans une auberge de Lyon dont il ne se rappelle ni le nom ni la situation.

On est prié de remettre lesdits objets à M. le commissaire de police du quai de Pierre-Scize.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.—Même adresse: dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTÉAUX, COURS BOURBON, 2.

VENTE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

D'UN FONDS DE CAFÉ

Situé aux Brotteaux, dans une position très-avantageuse.

Cette vente aura lieu le lundi vingt-trois décembre 1844, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Régipas, notaire audit lieu, auquel on peut s'adresser pour connaître les conditions de la vente. (9879)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A vendre. — BON FONDS D'AUBERGE ayant cinq lits. — Location : 800 f. — Prix : 4,400 f.

A vendre. — PLUSIEURS BONS FONDS DE COMMERCE, tels qu'hôtels, restaurants, cafés, traiteurs, pâtisseries, auberges, épiciers faisant 40 à 55 f. de recette par jour. (1467)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréée et que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; YEANET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GAGNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSAL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (7815)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. (8905)

Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées.

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermesson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pher., sur le port. (8149)

A VENDRE.

UN DES CAFÉS les mieux achalandés, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville du Puy (Haute-Loire). On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser à M. Rom, notaire au Puy. (2652)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MAÇONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 25 c.

VOITURE POUR MACON,

Partant tous les jours à dix heures du soir de chez M. MAZERON, quai de Bondy, n. 152, en face du pont de la Feuillée. (1466)

L'EAU O'MÉARA

CONTRE LES

MAUX DE DENTS,

Calme les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujettie. — 1 f. 75 c. le flacon. — Dépôts aux pharmacies de MM. Vermet, place des Terreaux, et Audre, place des Célestins, à Lyon; Lime, à Givors; Michel, à Tarare. (467-7155)

AVIS

Le sieur BOUCHARD, autorisé par la commission de la ville de Lyon pour la confection et l'entretien des boyaux et paniers contre l'incendie, a l'honneur d'informer MM. les maires qu'il est seul chargé de ce genre de travail. Il fournit tous les agrès à des prix très-modérés. S'adresser rue Poterie, 1, à l'angle de la rue de l'Ours, quartier Saint-Paul.

Nota. — Ne pas confondre avec le garde du dépôt général, qui n'a nullement cette spécialité. (2649)

GRAND DÉPÔT DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillot, à Vienne; Delaige, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8401)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment Dépuratif et Sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes étreintes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51; Mâcon, M. VOITURNER; Thizy, M. BOUVIER; Saint-Etienne, M. PENNER; le Puy, M. FAROY; Romans, M. GENISSOU; Montémar, M. ROUX; Chalon, M. GOILLON; Grande-Rue, 56, tous pharmaciens. (8787)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILS, Rue Poulailherie, 19.